

ARRÊTE MUNICIPAL TEMPORAIRE

2022. 136 T

<p>FESTIVITÉS DU 14 JUILLET INTERDICTION DE STATIONNEMENT SUR LE PARKING DE L'ANCIENNE POSTE RUE GÉNÉRAL DE GAULLE</p>

LE MAIRE

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2211.1 et suivants,

VU le Code de la Route, notamment les articles R417-10§ II 10, § IV et R411-25 al 3,

VU l'arrêté du 24 Novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par les arrêtés subséquents,

Considérant que pour les Festivités du 14 Juillet, la Friterie de la Poste déposera des tables et chaises sur le Parking

Considérant qu'il convient, dans l'intérêt de la sécurité publique, de prendre toutes les mesures pour éviter tout accident.

ARRÊTE

Art 1 : En raison des Festivités du 14 Juillet, **le Stationnement des véhicules de toute nature sera considéré comme gênant, LE JEUDI 14 JUILLET 2022 DE 8H à 23H**, sur le Parking de l'ancienne Poste.

Art 2 : Des panneaux interdiction de stationner avec l'arrêté municipal en vigueur seront posés par les Services Techniques de la ville 48h auparavant. (Des barrières seront à installer autour du Parking par les Services Techniques).

Art 3 : Le Service ASVP sera en charge de la vérification du système. Il devra aussi informer les riverains aux abords concernés par les interdictions.

Art 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès et poursuivis conformément aux lois et règlements en vigueur. Les véhicules en stationnement irrégulier pourront faire l'objet d'une mise en fourrière conformément aux sanctions prévues par la loi.

Art 5 : M. Le Commissaire de Police de Béthune, M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Béthune, La Police Nationale d'Auchy Les Mines, Le Service ASVP, le Directeur Général des Services, le Conseiller délégué à la Sécurité, Le Responsable des Services Techniques, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BILLY-BERCLAU le 7 Juillet 2022
Le Maire
Par délégué



La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois à compter de sa notification.

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 7 Juillet 2022

ou de sa notification le 7 Juillet 2022